



- Droit à la **prime syndicale** pour les membres du SNPS, **secteur police**, qui sont en ordre de paiement pour la cotisation syndicale minimum
- L'**information** par notre périodique l'**Echo** et par le site internet : <http://www.snps.be> ;
- L'**assistance juridique** ; <http://www.snps.be>
- **Une assurance décès accidentel** de 7436,81 € pour le membre, jusque l'âge de la pension ;
- Un **nombre illimité de consultations individuelles**. Pour toute question, nous ouvrons un dossier individuel et confidentiel, lequel nous permet de suivre l'évolution de votre problème
- Le **fonds des orphelins** : Lors du décès du chef de famille (membre), une somme de 37,18 €/mois est versée sur un compte épargne pour ses enfants âgés de moins de 18 ans et ce jusqu'à leur majorité
- **Une prime de naissance ou d'adoption** de 75 € pour les membres en ordre de cotisation depuis minimum 1 an
- Une **prime de mariage** de 75 € pour les membres en ordre de cotisation depuis minimum 13 mois et ce, sans interruption
- Une **indemnité de décès** pour les ayants droit du membre en ordre de cotisation depuis minimum 60 mois et ce, sans interruption ( 123,95 €+ 4,96 € par année d'affiliation à partir de 1995)
- Une carte **American Express gratuite**
- Possibilité **épargne pension** – informations : **0800/93.272** (numéro gratuit)

(Exclusivement pour le SNPS).

Possibilité de souscrire une **assurance voiture très avantageuse** via VIVIUM AFFINITY

Possibilité de souscrire un **package d'assurances très avantageux**

---

# ASSURANCE PACKAGE ASSURNAT



## QUI PEUT S’AFFILIER AU PACKAGE ?

- Le membre actif qui travaille dans un service opérationnel ou administratif d’un service de police ou de sécurité ;
- Le membre pensionné d’un service de police ou de sécurité à la condition d’avoir été membre SNPS avant la date de pension;
- Le veuf ou la veuve d’un(e) membre
- Les enfants et les parents d’un membre qui a lui-même souscrit au package.

## QUE COMPREND LE PACKAGE ?

1. **L’assurance incendie** en tant que propriétaire ou locataire, mobilier compris, pour un montant de **353.393 €**. Ce contrat comprend des avantages que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Pour tout renseignement : 0800/93.272 (numéro gratuit).
2. **L’assurance hospitalisation** pour tous les **membres de la famille** (enfants à charge et moins de 25 ans) vivant sous le même toit.
3. **L’assurance responsabilité civile** (avec protection juridique étendue) valable pour **toutes les personnes** vivant sous le même toit que le membre.
4. **Une assurance décès accidentel de 9 915.74 €** pour le cotisant et époux(se) ou compagnon(gne).  
Pour le **membre non pensionné**, s’ajoute l’assurance décès accidentel de **7 436.81€**
5. **ETHIAS Assistance Privilège** pour **DEUX voitures** (+ remorque ou caravane à deux roues) en Belgique et en Europe (véhicules et personnes) et assistance pour toute la famille dans le monde entier.

## COMBIEN JE DOIS PAYER ?

	<b>MEMBRE</b> (cotisation syndicale non comprise)	
Jusqu'a 49 ans	636 €/ans	54 €/mois
De 50 à 65 ans	732 €/ans	62 €/mois
66 ans et plus	888 €/ans	75 €/mois

Ce package d'assurances existe depuis plus de 25 ans à la satisfaction de plusieurs milliers de membres.



**POST - MAIL** :

[info@assurnat.be](mailto:info@assurnat.be)

### COTISATIONS SYNDICALES

**2007**



**Compte bancaire n°.: 310-1145118-22**

	<b>Annuel</b>	<b>Mensuel (*)</b>
<b>MEMBRE ACTIF (**)</b>	<b>130 €</b>	<b>11 €</b>
<b>PENSIONNE(E)</b>	<b>74 €</b>	<b>6.17 €</b>
<b>VEUF(VE)</b>	<b>50 €</b>	<b>4.20 €</b>
<b>Abonnement Echo</b>	<b>75 €</b>	

(\*) Pour le paiement mensuel, **domiciliation obligatoire.**

(\*\*) Les membres (secteur police) en ordre de paiement pour la cotisation syndicale minimum légale ont droit à la prime syndicale. (80 € en 2006)